

Compte-rendu

du Conseil Municipal

Le premier septembre deux mille vingt-et-un à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Gardonne s'est réuni en session ordinaire à la salle du Foyer-Club pour des raisons sanitaires liées au COVID-19, sous la présidence de Monsieur Pascal DELTEIL, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Christophe BOUSQUET, Mme Marie-Christine TOURENNE, M. Jean-Claude ROSET, Mme Béatrice FEYTOUT, M. Frédéric GAUTHIER, M. Patrick LE CLAINCHE, Mme Marie-Claude JAVERZAT, M. Bernard MICHEL, M. Sylvain CONNANGLE, Mme Christine LALIZOU, M. Christophe BAËZA, M. Christophe DURAND, Mme Julie JACQ, Mme Hélène BEDUBOURG, Mme Séverine BORDAS et Mme Christelle CHATEAUNEUF.

Absents excusés : M. Sylvain ROOY et Mme Coraline ROTH qui donne procuration à Mme Christine TOURENNE.

M. Christophe BAËZA est élu secrétaire de séance et donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion.

Remerciements des familles NAUDON et GIRAUD pour les marques de sympathie témoignées par le Conseil Municipal lors du décès de leurs proches.

➤ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 7 juillet 2021 :

Le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2021 n'appelle pas d'observation de la part de l'assemblée. Il est donc adopté à l'unanimité des membres présents et signé.

➤ Contrats CAE/CUI :

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de renouveler le contrat CAE/CUI de l'agent d'animation actuellement à 20 h/semaine à compter du 1^{er} octobre 2021 pour une durée de 6 mois.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de recruter deux agents dans le cadre des contrats aidés CAE/CUI dès que possible au sein de plusieurs services de la commune.

Monsieur le Maire est autorisé à effectuer les démarches nécessaires pour ce renouvellement et ces deux recrutements.

➤ Demande pour l'achat d'une partie de la parcelle A 2908 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'une habitante de la commune qui souhaite acheter, par manque de place, une partie de la parcelle A 2908, située Avenue du Périgord au niveau du complexe Fernand Mourgues.

La superficie souhaitée représente environ 180 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette demande et propose le prix de 6 € le m², à la charge de l'acheteur : les frais de bornage et d'acte notarial ainsi que la mise en place d'une clôture.

Monsieur le Maire est chargé d'effectuer les démarches nécessaires pour cette vente.

➤ Création d'un emploi d'adjoint administratif au 1^{er} janvier 2022 :

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services en mentionnant sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

Afin de maintenir une qualité du service public, il convient de renforcer les effectifs du service Administratif.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi d'adjoint administratif, catégorie C à temps non complet, 20h/semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la création de cet emploi permanent à compter du 01/01/2022.

➤ Illuminations de Noël 2021 :

Le devis de la société ADN light d'un montant de 4 908 € TTC est accepté pour une location triennale avec pose et dépose.

➤ Modification du lieu du bureau de vote à compter du 1^{er} janvier 2022 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le lieu du bureau de vote a été modifié selon l'arrêté n° 24-2021-08-23-00002 de la Préfecture de la Dordogne.

Les électeurs de la commune de Gardonne voteront désormais à la Salle du Foyer-Club à compter du 1^{er} janvier 2022.

➤ Travaux d'aménagement de la Rue de l'Ancien foirail et Place de la Poste :

Lors du Conseil Municipal du 7 juillet 2021 les travaux de la rue de l'ancien foirail ont été acceptés pour la somme de 122 952 € TTC.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser des travaux en supplément, Place de la Poste et sur le chemin d'accès au Foyer-Club.

Le devis de l'entreprise BOUIJAUD pour la réalisation de ces travaux supplémentaires est retenu pour la somme de 55 515 € TTC.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de lancer une consultation des établissements bancaires pour un emprunt d'un montant de 143 000 € HT.

➤ Point travaux Puit de relèvement des eaux Route de Gageac :

Les travaux vont commencer aux alentours du 15 septembre 2021.

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de lancer une consultation des établissements bancaires pour un emprunt d'un montant de 90 000 €

➤ Désignation des membres du Comité Communal Feux de forêts :

Dans le cas du Syndicat Mixte Ouvert DFCI 24, les Comités Communaux Feux de Forêts peuvent être créés dans chaque commune adhérente du Syndicat.

Ils se définissent par le rassemblement, sous l'autorité du Maire, de bénévoles volontaires d'une commune, collaborant à la protection de la forêt contre les incendies.

Les personnes faisant partie du CCFF sont désignées par le Conseil Municipal.

Messieurs Jean-Claude ROSET, Jean-Christophe BOUSQUET, Patrick LE CLAINCHE et Madame Christelle CHATEAUNEUF sont nommés membres du Comité Communal Feux de Forêt.

➤ Désignation d'ambassadeurs-référents COVID pour la commune

La reprise épidémique liée à la circulation du variant Delta constatée en Dordogne exige de poursuivre la lutte contre l'épidémie de la COVID 19 avec détermination tout au long de l'année.

Parallèlement à la remontée en puissance de la vaccination, il s'agit de faire évoluer la stratégie

« Tester-Alerter-Protéger » vers une stratégie de traque du virus, en mobilisant tous les acteurs afin qu'ils appliquent au mieux les protocoles sanitaires et appuient les mesures de gestion nécessaires en cas de détection de cas positif.

Il est demandé à chaque structure, organisation ou évènement de se doter d'ambassadeurs-référents COVID-19 afin de sécuriser la continuité des activités.

Monsieur Pascal DELTEIL est désigné ambassadeur-référent pour la commune de Gardonne.

➤ Comptes rendus du Conseil Communautaire de la CAB du 5 juillet 2021

➤ Rapports des commissions

Création de l'association « Cultive ta lecture »

Fête de la rivière le 26 septembre 2021

Foire de Noël le 5 décembre 2021

Téléthon le 5 décembre 2021

- Prochaine collecte des encombrants :
les **7 et 8 Octobre**, avec inscription préalable en Mairie obligatoire.

La séance est levée à 20 heures 45